

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2024_01_18_02**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Etienne Glémot, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 12 janvier 2024

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 13

Présents : Étienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Brigitte CERINI et Chantal MAHOT.

Excusés : Marie-Ange FOUCHEREAU, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Yamina RIOU, Louis BOUTIN, Jean-Claude LECUIT, Patricia MICHEL et Serge FRETAULT.

Absent : néant.

Pouvoirs : Marie-Ange FOUCHEREAU à Etienne GLEMOT, Estelle BASTARD à Marie-Claude HAMARD, Mireille POILANE à Brigitte CERINI et Yamina RIOU à Chantal MAHOT.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Demande de subvention 2024 à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 18 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que le CIAS ayant dans ses statuts l'intégralité de la compétence action sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), il a été convenu que cette dernière apporterait son soutien financier au CIAS pour qu'il mène à bien son action ;

CONSIDÉRANT que le CIAS sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la CCVHA à hauteur de 226 000 € ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Approuve la demande de subvention à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au titre de l'exercice 2024 ;**

Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20240118-2024_01_18_02-DE
Date de réception préfecture : 25/01/2024

- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 25/01/2024.....
Et publication ou notification
du : 25/01/2024.....

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 janvier 2024 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

